



Occitanie – 2^e trimestre 2026

Au 2^e trimestre 2026, l'emploi salarié est en légère baisse en Occitanie. Le nombre de demandeurs d'emploi augmente, comme le taux de chômage qui continue de progresser dans la région, ainsi que dans le reste de la France métropolitaine. Les difficultés des entreprises ne semblent pas se dégrader : les indemnisations au titre de l'activité partielle diminuent nettement et les ruptures de contrats pour motif économique, si elles restent importantes, reculent légèrement sur un an. Les créations et les faillances d'entreprises se maintiennent à des niveaux élevés.

EMPLOI

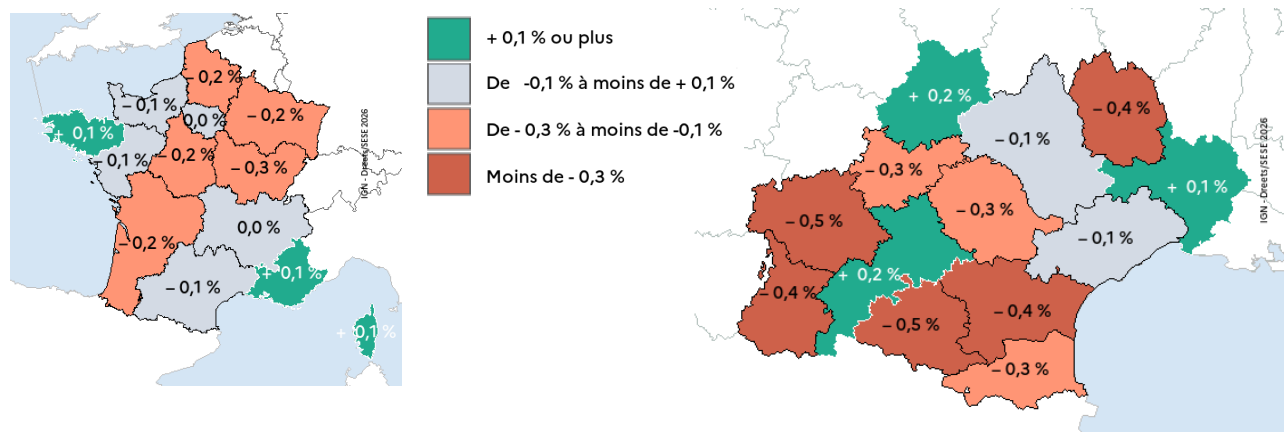
L'emploi salarié marque le pas, malgré la bonne tenue du tertiaire non marchand et de l'industrie

En Occitanie, l'emploi salarié est en légère baisse au deuxième trimestre 2026, comme au niveau national (-0,1 %, soit 1280 emplois de moins sur le trimestre). Après une forte progression jusqu'en 2023, le niveau d'emploi évolue peu depuis 2024. Sur un an, l'emploi diminue légèrement (-0,2 %, soit 4 250 emplois de moins). Sur un trimestre, l'emploi salarié privé est en légère baisse (-0,1 %), comme au niveau national, tandis que l'emploi public progresse légèrement (+0,1 %).

Par secteur d'activité, l'emploi est stable dans le tertiaire (+0,0 %) et l'industrie (+0,1 %). À l'inverse, il recule dans la construction (-0,7 %) et plus nettement dans l'agriculture (-2,8 %).

Sur un an, l'emploi progresse légèrement dans le tertiaire et l'industrie. La construction voit ses effectifs baisser de 2,3 %, du fait notamment d'une baisse d'activité du génie civil en cette année d'élections locales. Le recul se poursuit également dans l'agriculture (-5,0 %).

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié par région et par département



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee.

À l'échelle départementale, l'emploi salarié recule dans la majorité des départements. Les baisses les plus fortes sont observées en Ariège et dans le Gers (-0,5 %), devant l'Aude, les Hautes-Pyrénées et la Lozère (-0,4 %), puis le Tarn, le Tarn-et-Garonne et les Pyrénées-Orientales (-0,3 %). L'emploi est quasi stable dans l'Aveyron et l'Hérault (-0,1 %), tandis qu'il progresse légèrement dans le Gard (+0,1 %), ainsi qu'en Haute-Garonne et dans le Lot (+0,2 %).

L'emploi intérimaire recule également ce trimestre (-1,8 %, soit 910 postes de moins). Sur un an, l'intérim diminue en Occitanie de 1,5 %, comme au

niveau national (-1,7 %). Cette baisse est portée par les secteurs qui concentrent le plus d'emplois intérimaires : la construction (-9,5%) et le tertiaire marchand (-0,7%). L'agriculture (-12,8 %) et le tertiaire non marchand (-3,3 %) contribuent de manière limitée à cette baisse. À l'inverse, l'industrie, grand utilisateur d'intérim dans la région, voit son nombre d'intérimaires progresser de 5,0 %, limitant le recul observé.

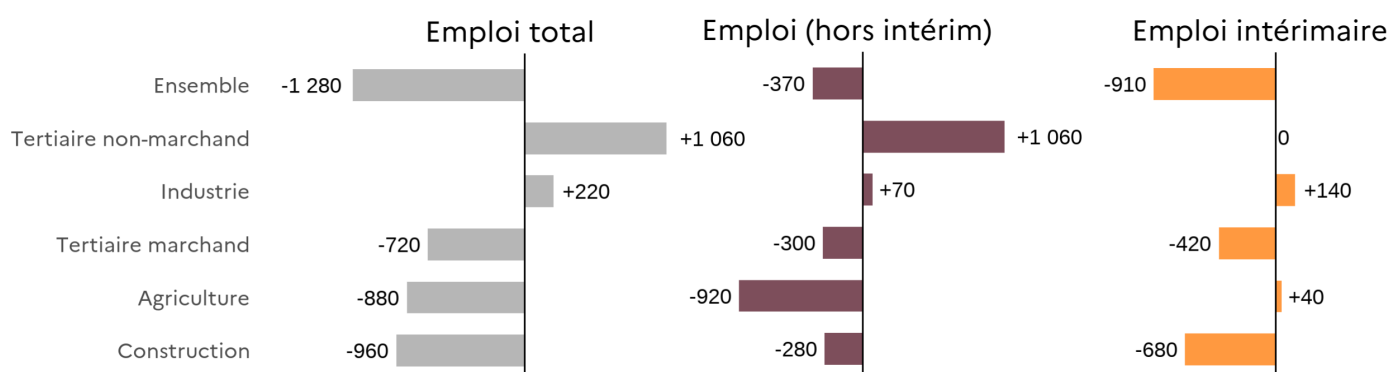
Le taux de recours à l'intérim dans la construction, à 8,5 % ce trimestre, poursuit sa baisse et se situe à son niveau le plus bas depuis deux ans.

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au 2^e trimestre 2026

Secteur d'activité		Emplois totaux (T2 2026)		Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T2 2026)		Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture		31 050		-2,8 %	-5,0 %	240		+22,7 %	-12,8 %	0,8 %
Construction		134 800		-0,7 %	-2,3 %	11 490		-5,6 %	-9,5 %	8,5 %
Industrie		254 570		+0,1 %	+0,2 %	15 510		+0,9 %	+5,0 %	6,1 %
Tertiaire marchand		993 930		-0,1 %	-0,0 %	19 780		-2,1 %	-0,7 %	2,0 %
Tertiaire non-marchand		787 300		+0,1 %	+0,2 %	3 190		0,0 %	-3,3 %	0,4 %
Total Occitanie		2 201 650		-0,1 %	-0,2 %	50 220		-1,8 %	-1,5 %	2,3 %
Total France métropolitaine		26 392 110		-0,1 %	-0,3 %	688 790		-1,0 %	-1,7 %	2,6 %

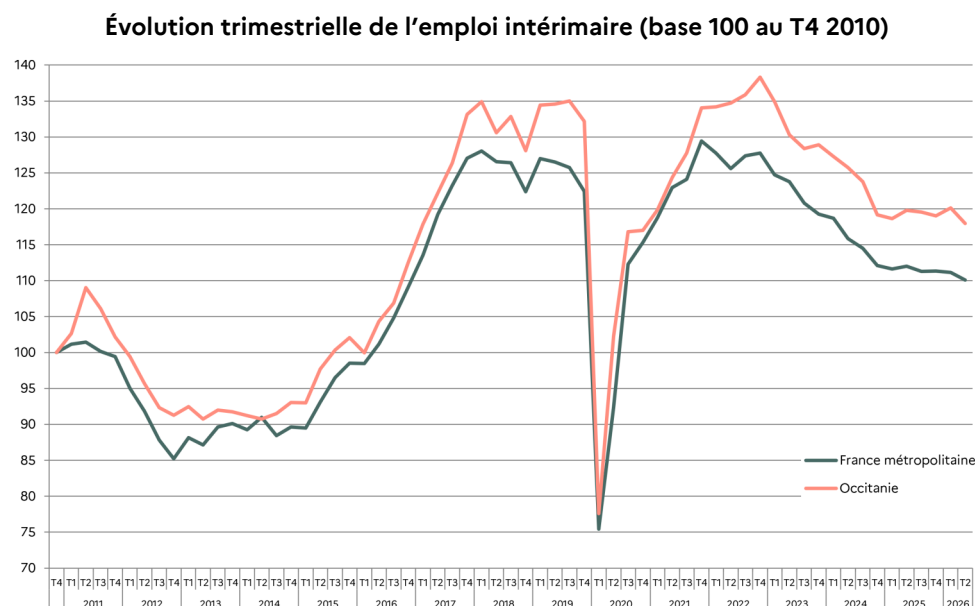
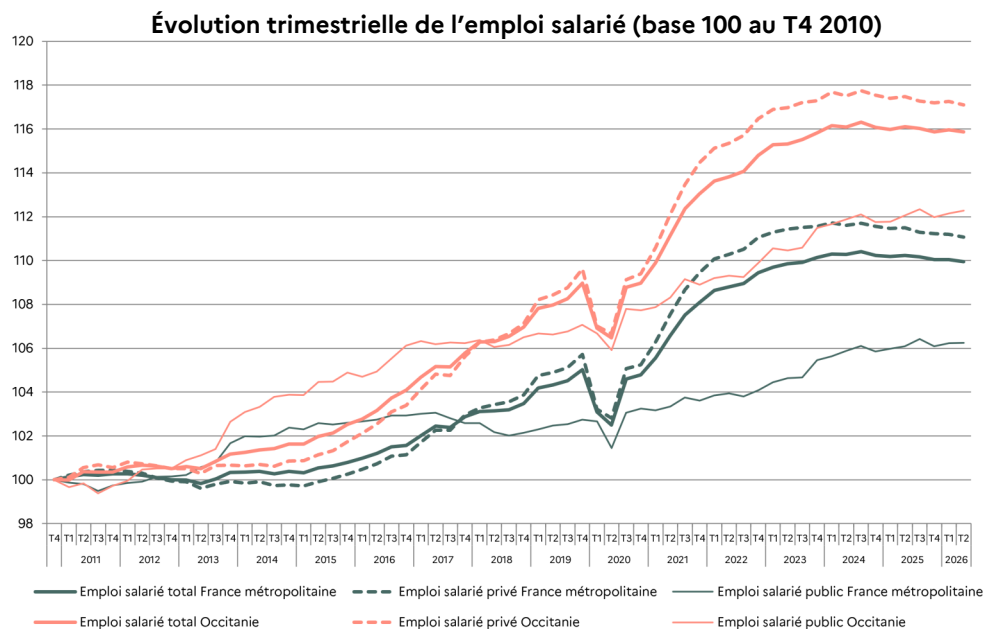
Sources : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi, Dares – Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 2^e trimestre 2026



Sources : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi, Dares – Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

Consulter les
données
détaillées
d'emploi [ici](#)



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

Le recul de l'apprentissage se poursuit

Au 30 juin 2026, 76 060 jeunes effectuent un apprentissage dans une entreprise de la région, soit une baisse de 4,2 % en un an (3 360 jeunes en moins). L'apprentissage reste en repli, après une très forte progression au cours des années précédentes.

Cette baisse résulte pour partie de conditions de financement moins favorables et pour partie du manque de visibilité exprimé par les dirigeants d'entreprises.

Jeunes en apprentissage par secteur d'activité de l'employeur

	Jeunes en apprentissage au 30 juin 2026	Évolution annuelle
Agriculture	1 820	+2,5 %
Construction	9 490	-0,8 %
Industrie	10 210	-4,7 %
Tertiaire marchand	48 040	-4,3 %
Tertiaire non-marchand	6 490	-9,3 %
Total Occitanie	76 060	-4,2 %
Total France métropolitaine	330 780	-3,8 %

Source : Système d'information sur l'apprentissage, 04/09/2026, Dares.

La demande d'emploi progresse légèrement

Au 2^e trimestre 2026, la région compte 587 640 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, soit une hausse de 0,5 % par rapport au trimestre précédent.

Sur l'année écoulée, la demande d'emploi augmente de 2,3 %, une progression comparable à celle observée en France hors Mayotte (+3,2 %).

Si l'on exclut les bénéficiaires du RSA et les jeunes suivis par les missions locales, le nombre de demandeurs d'emploi est en légère augmentation de 0,2 % sur un an.

Loi pour le plein emploi

Depuis janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi accompagnés par les Missions locales (en Contrat d'engagement jeune ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont inscrits automatiquement à France Travail.

La Loi pour le Plein Emploi a un effet mécanique à la hausse sur le nombre de personnes inscrites. Le suivi des demandeurs d'emploi ABC hors RSA et jeunes accompagnés en mission locale (ML) permet de mieux appréhender l'évolution conjoncturelle.

Depuis avril 2025, ces séries sont, de plus, affectées à la hausse par l'entrée en vigueur du nouveau barème de sanctions.

Par ailleurs, on peut noter une progression du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (10,2 % sur un an).

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 2^e trimestre 2026 en catégories A, B et C

	Inscrits France Travail	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie ABC	587 640	+0,5 %	+2,3 %
Catégorie ABC (Hors BRSA et jeunes en parcours)	461 640	+0,2 %	+0,2 %
Hommes	289 190	+0,9 %	+3,0 %
Femmes	298 450	+0,2 %	+1,6 %
Moins de 25 ans	83 900	+0,7 %	+3,0 %
25 - 49 ans	345 520	+0,9 %	+2,9 %
50 ans et plus	158 230	-0,3 %	+0,6 %
Longue durée (> 1 an)	280 680	+1,9 %	+10,2 %
France (hors Mayotte)	5 801 500	+1,3 %	+3,2 %



CHÔMAGE

Le taux de chômage augmente depuis un an et demi

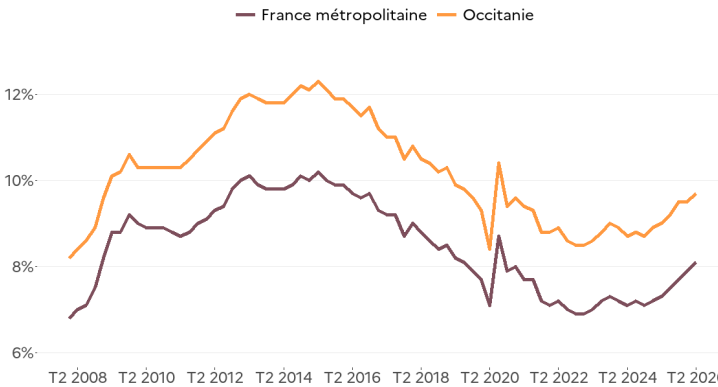
En Occitanie, le taux de chômage s'établit à 9,7 % au 2^e trimestre 2026, en hausse de 0,2 point par rapport au trimestre précédent. En France métropolitaine, il progresse également de 0,2 point pour atteindre 8,1 %.

Cette hausse, observée depuis un an et demi, s'explique pour partie par un effet mécanique de la loi pour le plein emploi, les bénéficiaires du RSA se déclarant plus souvent en recherche active d'emploi.

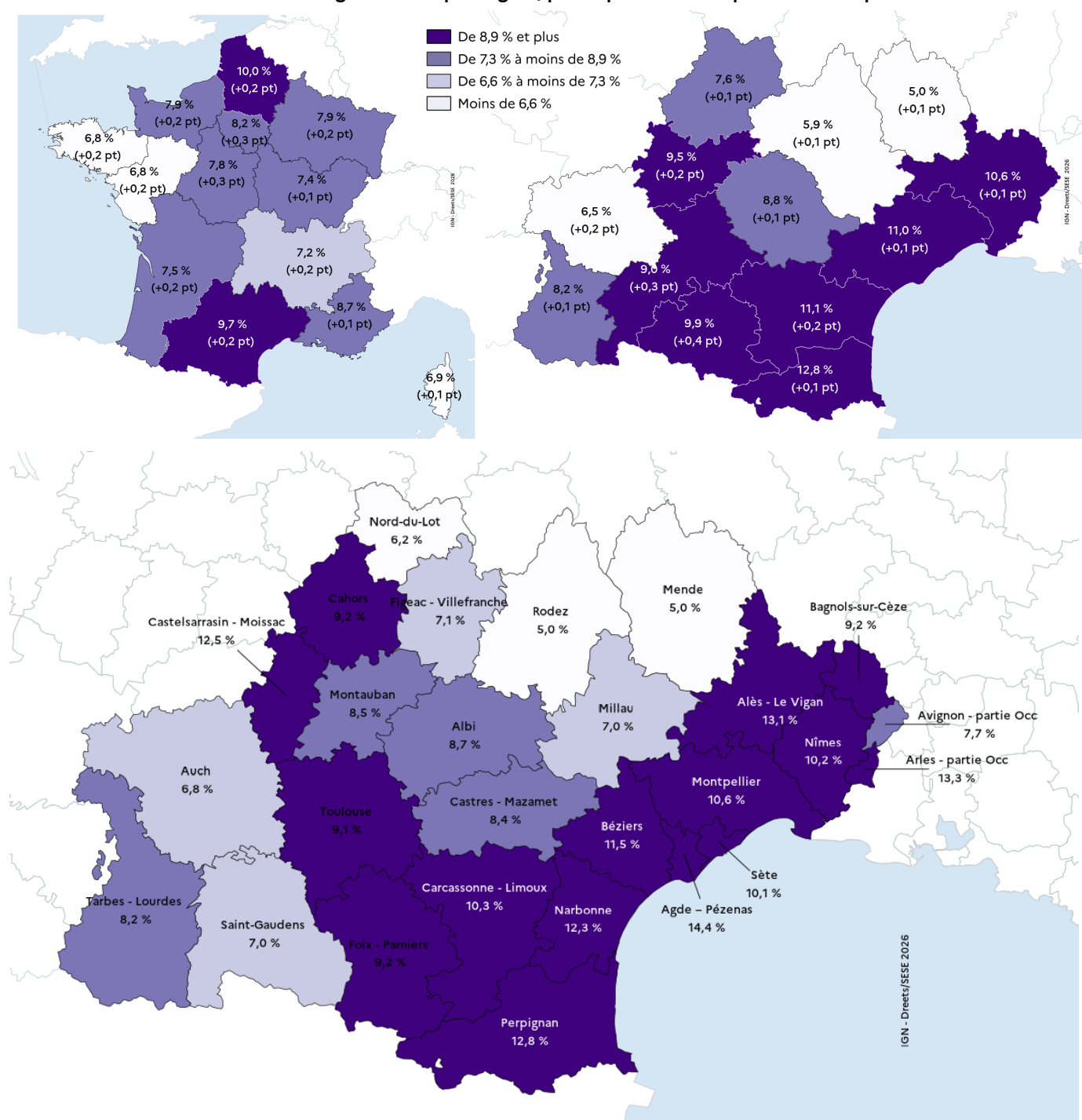
Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,7 point dans la région et de 0,5 point au nationa

nal. L'Occitanie reste la deuxième région la plus touchée par le chômage, derrière les Hauts-de-France (10,0 %) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,7 %).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine



Taux de chômage localisés par région, par département et par zone d'emploi



Source : Insee – Taux de chômages localisés.

À l'échelle départementale, la hausse du chômage est comprise entre 0,1 et 0,4 point au cours du trimestre. Les progressions les plus marquées sont observées en Ariège (+0,4 point) et en Haute-Garonne (+0,3 point), dans une moindre mesure dans le Tarn-et-Garonne, le Gers et l'Aude, tandis que huit départements enregistrent une progression plus limitée (+0,1 point).

Sur un an, la progression touche l'ensemble des départements occitans. La Haute-Garonne a la plus forte hausse de la région (+0,9 point).

À l'inverse, les départements ruraux de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère résistent mieux, avec des hausses entre 0,3 et 0,4 point.



Activité partielle : les indemnités reculent

Au 2^e trimestre 2026, le volume d'heures indemnisées au titre de l'activité partielle est en baisse nette (-34,4 % en prévision). Sur données partielles, l'industrie, qui représente la moitié des heures indemnisées, enregistre une forte baisse. Le tertiaire marchand, qui concentre 37 % des heures, baisse également ce trimestre. La baisse est moins marquée dans la construction (-7,1 % entre le 1^{er} et le 2^e trimestre) du fait d'un niveau élevé d'heures indemnisées dans le génie civil sur les deux derniers trimestres : avec près de 9 600 heures au 2^e trimestre, ce secteur concentre désormais plus des deux tiers des heures indemnisées de la construction.

Sur un an, les heures indemnisées d'activité partielle sont en baisse, le repli étant plus marqué dans le tertiaire marchand.

L'activité partielle de longue durée (APLD) représente 45 % des heures indemnisées, une part en augmentation forte par rapport au deuxième trimestre 2025. L'essentiel de ces heures relèvent de l'APLD rebond (44 % sur 45 %), dont le volume diminue de 7 % ce trimestre. L'ancien dispositif d'APLD, mis en place pendant la crise sanitaire, tend à disparaître, il ne concerne plus que 1 % des heures indemnisées.

Les destructions d'emploi à la baisse

Au deuxième trimestre 2026, les procédures collectives (plans de sauvegarde de l'emploi, ruptures conventionnelles collectives et licenciements économiques collectifs) concernent 2 330 emplois en Occitanie. Ce nombre est en baisse de 7,4 % par rapport au second trimestre 2025 (190 emplois de moins).

Au 2^e trimestre 2026, cent établissements sont concernés par le déclenchement d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), impactant plus de 750 salariés. Plus de 60 % des destructions d'emploi concernent le tertiaire marchand.

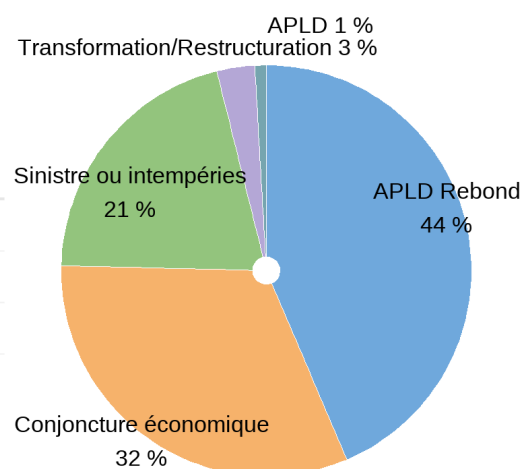
Au cours des 12 derniers mois, le nombre d'établissements concernés par un PSE augmente, mais le nombre de salariés est en forte baisse (-34,4 %).

Par ailleurs, 34 établissements sont concernés par une rupture conventionnelle collective (RCC), soit 200 salariés au cours de ce trimestre. Sur un an, plus de 520 emplois sont affectés par ce type de procédure, une hausse de 23,7 % par rapport à l'année précédente.

Indemnisation d'activité partielle en Occitanie au 2^e trimestre 2026

	Indemnités d'activité partielle (prévision)	Évolution trimestrielle (prévision)	Évolution annuelle (prévision)	Évolution / T2 2019 (prévision)
Établissements	230	-29,4 %	-16,9 %	-35,5 %
Salariés	2 090	-23,0 %	+9,9 %	-19,4 %
Heures	171 650	-34,4 %	-12,4 %	-19,2 %
Montants	1 702 140 €	-32,1 %	-3,3 %	+5,4 %

Répartition des heures indemnisées par motif de demande



Source : Dares –Agence des services de paiement, données provisoires arrêtées au 07/09/2026.

Les volumes indemnisés sont issus de données incomplètes, tous les employeurs n'ayant pas encore transmis leur demande d'indemnisation.

Les évolutions sont des prévisions : elles sont corrigées par un coefficient de complétion mesuré pour le même trimestre de l'année précédente.

Nombre de salariés impactés par un PSE, une RCC ou un licenciement économique collectif au cours des 2 derniers trimestres

	T2 2026	Cumul T3 2024 à T2 2025	Cumul T3 2025 à T2 2026	Évolution cumul glissant (%)
PSE	750	3 580	2 350	-34,4 %
RCC	200	420	520	+23,7 %
Licenciements économiques	1 380	5 000	5 950	+19,2 %
Total Occitanie	2 330	9 000	8 830	-1,9 %
Total France métropolitaine	34 680	117 800	121 010	+2,7 %

Source : DGEFP – RupCo .

Note : Les licenciements économiques collectifs sont hors PSE.

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Des créations d'entreprises se maintiennent à un niveau élevé

Ce trimestre, 28 480 entreprises ont été créées en Occitanie, un nombre stable par rapport au trimestre précédent (+0,2 %). Le niveau des créations se maintiennent à un niveau historiquement élevé. Sur un an, le nombre de créations reste orienté à la hausse (+8,7 %), contre +9,6 % en France métropolitaine.

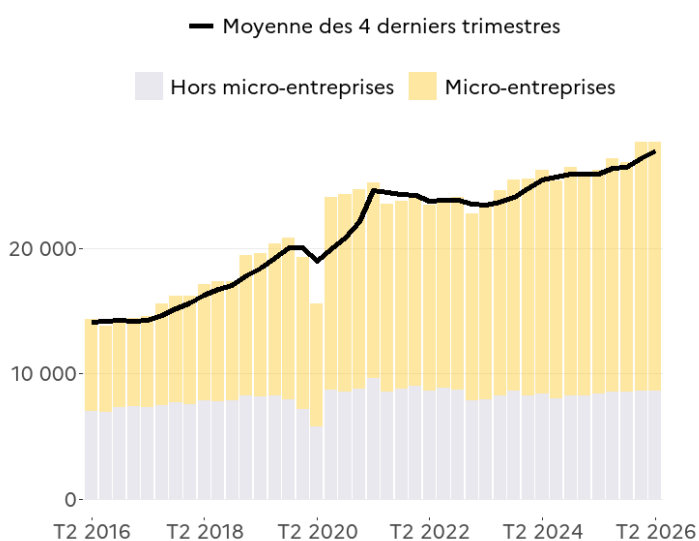
Les créations de micro-entreprises sont en légère augmentation de 0,4 %, tandis que les créations d'entreprises classiques sont en légère baisse (-0,4 %). Sur un an, les créations de micro-entreprises sont en hausse (+11,4 %), comme les créations d'entreprises traditionnelles (+2,9 %).

Les services, qui concentrent près de six créations sur dix ce trimestre, enregistrent une légère progression des créations de micro-entreprises (+0,2 %), comme des créations hors micro-entreprises (+1,3 %). Dans les secteurs du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration, qui représentent un quart des créations, les créations reculent de 1,7 % pour les micro-entreprises et de 0,8 % pour les autres entreprises.

L'industrie enregistre également un repli des

créations, de 0,2 % pour les micro-entreprises et de 12,6 % pour les entreprises classiques. À l'inverse, dans la construction, les créations progressent de 6,3 % pour les micro-entreprises et de 1,2 % pour les autres.

Évolution du nombre de créations d'entreprises jusqu'au 2^e trimestre 2026 en Occitanie



Source : Insee – SIDE (Système d'Information de la Démographie des Entreprises)

Créations d'entreprises au 2^e trimestre 2026 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T2 2026	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	19 830	+0,4 %	+11,4 %	70 %
Hors micro-entreprises	8 650	-0,4 %	+2,9 %	30 %
Total Occitanie	28 480	+0,2 %	+8,7 %	100 %
Total France métropolitaine	307 140	+0,9 %	+9,6 %	/

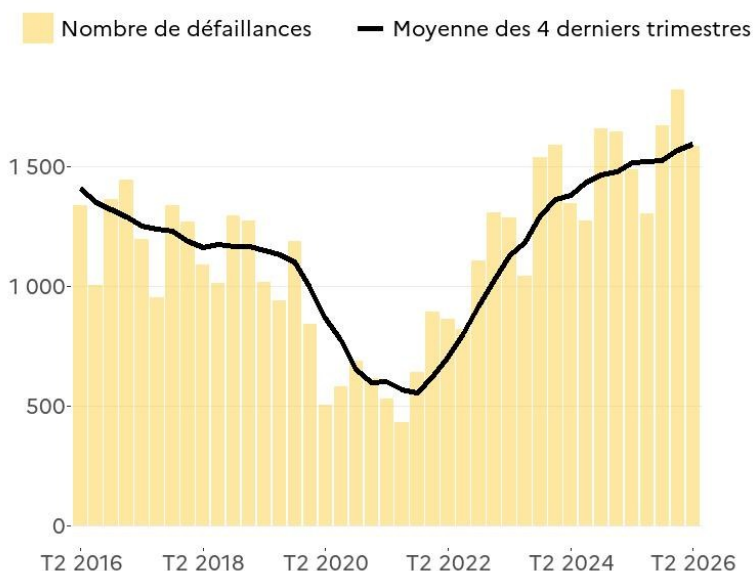
Source : Insee – Système d'information de la démographie des entreprises (Side),
Données corrigées des variations saisonnières.

Les défaillances d'entreprises encore à la hausse

Au 2^e trimestre 2026, 1 590 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, un chiffre en augmentation par rapport au 2^e trimestre 2025 (+6,8 % en Occitanie, contre +3,9 % au national). Le niveau moyen sur les quatre derniers trimestres reste supérieur à celui observé un an auparavant.

Sur un an, les défaillances augmentent dans le tertiaire marchand (+8,5 %), dans le tertiaire non-marchand (+18,9 %), dans l'industrie (+19,3 %) et diminuent dans la construction (-9,7 %).

Évolution des défaillances d'entreprises jusqu'au 2^e trimestre 2026 en Occitanie



Source : Banque de France – DIREN – Entreprises

Défaillances par secteur au 2^e trimestre 2026 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	60	+40,9 %	4 %
Construction	320	-9,7 %	20 %
Industrie	100	+19,3 %	7 %
Tertiaire marchand	930	+8,5 %	59 %
Tertiaire non-marchand	170	+18,9 %	11 %
Total Occitanie	1 590	+6,8 %	100 %
Total France métropolitaine	17 340	+3,9 %	/

Source : Banque de France – DIREN – Entreprises

Contexte international et national

Au deuxième trimestre 2026, l'économie mondiale résiste malgré un contexte international plus tendu. Les investissements liés à l'intelligence artificielle soutiennent toujours la croissance américaine, la Chine reste portée par ses exportations et la zone euro poursuit une progression modérée, avec une reprise plus nette en Allemagne. En revanche, les tensions au Proche-Orient, la hausse des prix du pétrole et le renchérissement des coûts de raffinage alimentent une reprise de l'inflation et maintiennent des taux d'intérêt élevés, rendant les emprunts plus coûteux pour les ménages et les entreprises.

En France, l'activité stagne après son recul du premier trimestre. Le ralentissement des travaux publics, lié au cycle électoral des élections municipales, les effets des vagues de chaleur sur certaines activités et un marché du travail plus dégradé freinent la croissance. L'inflation accélère sous l'effet des prix de l'énergie, tandis que la consommation reste peu dynamique malgré un recours accru à l'épargne des ménages. L'investissement demeure en retrait, alors que le commerce extérieur constitue le principal soutien à l'activité, porté notamment par les exportations de l'aéronautique et du naval. Dans ce contexte, l'emploi salarié continue de reculer et le taux de chômage atteindrait 8,6 % fin 2026.

[Note de conjoncture nationale, Insee Conjoncture, septembre 2026](#)

[Note de conjoncture régionale, Insee Conjoncture Occitanie, 2e trimestre 2026](#)

DÉFINITIONS

Dans les **estimations d'emploi** coproduites par l'Insee, la Dares et l'Acof, l'**emploi intérimaire** est regroupé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Le Sese Occitanie réaffecte ces emplois au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires.

Le **dispositif d'activité partielle** permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, événement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

Un nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée dit « rebond » est mis en place en 2025 pour accompagner les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable qui n'est pas de nature à compromettre leur pérennité. Les nouvelles demandes ne peuvent plus être déposées depuis le 28 février 2026, mais les indemnisations pour ce motif peuvent se dérouler jusqu'en 2028.

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

La **déclaration préalable à l'embauche** est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URS-SAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Le **taux de chômage localisé** est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de France Travail. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants.

La définition de **demandeur d'emploi** de France Travail ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

Une entreprise est en situation de **défaillance** ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation.

Le **plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)** est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Une **rupture conventionnelle collective (RCC)** permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Un **licenciement économique** est effectué par un employeur à la suite de difficultés économiques ou d'une réorganisation de l'entreprise.

Directeur de publication : **Julien TOGNOLA**

Réalisation : **Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)**

Auteur : Fabien Steinmetz (drees-oc.statistiques@drees.gouv.fr)

1 Place Émile Blouin — CS 90007 — 31952 Toulouse cedex 9

